

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 19 Juillet 2010
à la maison des services et des associations à
Durrenbach**

Etaient présents : 46

Membres en exercice : 67

Présents : Mmes : BRUCK Cathy, CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille, FILSER Marie-Claude, FISCHER Evelyne, KOCHER Bernadette, MATTEL Madeleine, WEISS Marie-Line, MM : BASTIAN Jean-Jacques, BASTIAN Marc, BERTRAND Jean-Louis, BRACONNIER Armand, BRUCKER Hubert, BRUDER Marc, CONUECAR Nestor, FABACHER Edmond, FUCHS Thierry, GOETZ Joseph, HAAS Jean-Marie, HERRMANN Eric, HOCH Georges, ISEL Roger, JULLY Jean-Marie, KENNEL Guy-Dominique, KREISS Alfred, LAXENAIRE DISCH Christophe, LIEHN Gilbert, LOBSTEIN Jacques, MEYER Willy, MEYER-KUHN Charles, MULLER Jean, OTT Alexis, PREVOT Dominique, RICHERT Robert, ROBINEAU Pascal, ROHMER Jean-Paul, RUTSCH François, SCHERTZ Christophe, SCHLOSSER Charles, SCHNEIDER Dominique, SCHNEIDER Francis, SIBLER Alphonse, SPILL Bernard THALMANN Alfred, VOGEL Robert, WEISBECKER Jean, WEISHAAR Jean,
Suppléant(s) : BRUCK Cathy (de Mme DARNIS Danielle), FILSER Marie-Claude (de M. ULLMANN Robert), BASTIAN Jean-Jacques (de Mme CLAUSS Murielle), BRUDER Marc (de M. WALTER Gérard),

Excusé(s) ayant donné procuration : M. KAUFFER Fabien à M. SCHERTZ Christophe,
Excusé(s) : Mmes : CLAUSS Murielle, DARNIS Danielle, KIEFER Nicole, KIEFFER Adrienne, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BALL Jean-Claude, CHRISTMANN Pascal, FEIG Dominique, GACKEL Didier, GANGLOFF Christian, HOLTZMANN Claude, KELLER Jacky, MARTIN Etienne, MERTZ Olivier, MESSMER Jean-Marc, METZGER Jean-Pierre, MEYER Charles, SCHAEFER Marc, SCHMITT André, SITTER Pierrot SUSS Charles, ULLMANN Robert, WALTER Gérard, WEGMANN Maurice,

Invité(s) : Mme HUHNS Béatrice, MM : KLIPFEL Christian représente M REISS Frédéric, WALTER Dany, WOEHREL Frédéric

Une convocation a été régulièrement adressée aux conseillers communautaires le 12/07/2010.

M. Jean-Marie HAAS, Président, ouvre la séance qui a lieu à la maison des services et des associations à Durrenbach à 19 heures 30, et souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

Désignation d'un secrétaire de séance.

M. KREISS Alfred est désigné secrétaire de séance.

Communication du compte rendu de réunion du bureau du 12 juillet 2010.

Le compte rendu de la séance du 12 juillet 2010 est consultable sur le site internet de la communauté de communes. Le conseil communautaire a pris connaissance de ce compte rendu et n'a aucune remarque à formuler.

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 19 juillet 2010.

Approbation du compte-rendu de réunion du conseil communautaire du 14 juin 2010.

Le compte rendu de la séance du 14 juin 2010 est consultable sur le site internet de la communauté de communes. Le président soumet ce compte rendu aux délégués. Le compte rendu est validé à la majorité, une voix contre, onze abstentions.

ACTUALISATION DU PLAN DE DEVELOPPEMENT AGENDA 21

072.2010 : Contrat de territoire Sauer-Pechelbronn - CG67 : validation des enjeux partagés de développement.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 121.2008 du 3 novembre 2008 : Plan de développement territorial : Projet d'actualisation en plan de développement territorial durable (agenda 21),

Vu la délibération du conseil communautaire n° 122.2008 du 3 novembre 2008 : Contrat de territoire : Candidature à la contractualisation « Hommes et Territoires » avec le Conseil général du Bas-Rhin,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 068.2009 du 6 juillet 2009 : Charte de développement : Actualisation du plan de développement durable – agenda 21,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 076.2009 du 12 octobre 2009 : Charte de développement : Validation des enjeux de développement durable du territoire 2010-2020,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 093/2009 : Diagnostic de territoire : convention de partenariat avec l'université de Strasbourg – master 1 urbanisme,

Considérant la démarche d'actualisation du plan de développement agenda 21 menée par la communauté de communes,

Considérant la démarche « des hommes et des territoires » menée par le Conseil général du Bas-Rhin en vue de l'élaboration du contrat de développement et d'aménagement du territoire,

Vu la réunion de présentation aux maires et EPCI concernés des enjeux partagés de développement du 28 juin 2010,

Vu l'avis du bureau du 21 juillet 2010,

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 19 juillet 2010.

Entendu l'exposé du président M. Jean Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 0 voix contre et 1 abstention, décide :

- de valider les enjeux identifiés sur le territoire partagés entre le Conseil général du Bas-Rhin et la communauté de communes,**
- de poursuivre la démarche de détermination des actions en vue de l'élaboration d'un contrat de territoire avec le Conseil général du Bas-Rhin.**

073.2010 : Politique enfance jeunesse : validation des orientations du diagnostic partagé jeunesse.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 070.2009 du 6 juillet 2009 : Enfance jeunesse : diagnostic partagé – validation de la démarche,

Vu la présentation de synthèse de la démarche de diagnostic jeunesse du 7 juin 2010 en vue de la signature d'un Contrat Territorial Jeunesse,

Vu l'avis du comité de suivi du diagnostic,

Vu l'avis du bureau du 21 juillet 2010,

Entendu l'exposé du vice-président M. Alfred KREISS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de valider les orientations du diagnostic partagé jeunesse,**
- de poursuivre la démarche en vue de l'élaboration d'un Contrat Territorial Jeunesse entre le Conseil général du Bas-Rhin et la communauté de communes.**

PROJETS

Les élus décident de scinder le projet de piste cyclable et de pose de fourreaux, dans la mesure où les études d'avant projet amènent à prévoir deux itinéraires différents pour la piste cyclable et la pose de fourreaux, initialement souhaités sur un itinéraire unique.

074.2010 : Aménagement cyclable et fourreaux Parc économique de la Sauer à d'Eschbach - piste existante vers Woerth-Lembach : validation de l'avant projet et de l'avenant n°1 fixant le coût prévisionnel définitif de maîtrise d'oeuvre pour la piste cyclable.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu l'avis du bureau du 21 juillet 2010,

Entendu l'exposé du vice-président M. Charles SCHLOSSER,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré en scrutin public à 19 voix pour, 19 voix contre et 8 abstentions, sachant que le président a voté favorablement et que sa voix est prépondérante, décide :

- de valider l'avant projet définitif de réalisation d'un aménagement cyclable entre le parc économique de la Sauer et Morsbronn-les-Bains Durrenbach, établi par le maître d'oeuvre pour un coût de 446 824 € € HT,
- de fixer la largeur des aménagements cyclables réalisés par la communauté de communes à 2,50 m sauf contraintes techniques et de sécurité, toute demande de surlargeur étant à la charge du demandeur,
- de fixer le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'oeuvre à 8 936,48 € HT,
- de demander au président de procéder aux consultations en vue de la signature des marchés de travaux en découlant,
- de demander au président de soumettre le projet aux différents partenaires financiers en vue de l'obtention des aides financières contributives à sa réalisation,
- de demander aux communes concernées de déléguer la maîtrise d'ouvrage de l'opération pour les sections en agglomération et de s'engager à prendre en charge les coûts correspondants, après émission d'un titre et d'un état détaillé par la communauté de communes,
- d'autoriser le président à engager les démarches et signer tout document nécessaire à la réalisation des travaux, notamment servitudes et permissions de voirie.

075.2010 : Piste cyclable et fourreaux Parc économique de la Sauer à d'Eschbach - piste existante vers Woerth-Lembach : validation de l'avant projet et de l'avenant n°1 fixant le coût prévisionnel définitif de maîtrise d'oeuvre pour la pose de fourreaux.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 084.2007 du 10 septembre 2008 portant sur la validation des travaux de pose de fourreaux fibre optique,

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 19 juillet 2010.

Vu l'avis du bureau du 21 juillet 2010,

Entendu l'exposé du vice-président M. Jean Louis BERTRAND,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **de valider l'avant projet définitif de pose de fourreaux entre le parc économique de la Sauer et Morsbronn-les-Bains établi par le maître d'oeuvre pour un coût de 108 830 € HT,**
- **de fixer le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'oeuvre à 2 176,60 € HT,**
- **de demander au président de procéder aux consultations en vue de la signature des marchés de travaux en découlant,**
- **de demander au président de soumettre le projet aux différents partenaires financiers en vue de l'obtention des aides financières contributives à sa réalisation,**
- **de demander aux communes concernées de déléguer la maîtrise d'ouvrage de l'opération pour les sections en agglomération et de s'engager à prendre en charge les coûts correspondants, après émission d'un titre et d'un état détaillé par la communauté de communes,**
- **d'autoriser le président à engager les démarches et signer tout document nécessaire à la réalisation des travaux, notamment servitudes et permissions de voirie.**

076.2010 : Politique d'accompagnement à la réhabilitation du patrimoine bâti : Poste d'architecte mutualisé sur 4 communautés de communes (Sultzerland, Wissembourg, Niederbronn, Sauer-Pechelbronn), conventionnement.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu l'avis du bureau du 21 juillet 2010,

Vu la présentation du sycoparc,

Entendu l'exposé du vice-président M. François RUTSCH,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 5 voix contre et 3 abstentions, décide :

- **de mener une politique d'accompagnement à la conservation et réhabilitation du patrimoine bâti sur le territoire, en partenariat avec les communautés de communes du pays de Wissembourg, du pays de Niederbronn-les-Bains et du Sultzerland, coordonnée par le SYCOPARC,**
- **de valider la création d'un poste d'architecte mutualisé sur les quatre communautés de communes,**
- **de valider le plan de financement prévisionnel annuel total de l'ordre de 50 000 €,**

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 19 juillet 2010.

comportant un cofinancement du SYCOPARC sur son enveloppe développement, de la Région Alsace et du Conseil général du Bas-Rhin, le solde étant à la charge des communautés de communes et réparti au prorata du nombre d'habitants de chaque structure,

- d'autoriser le président à signer une convention de partenariat fixant les objectifs de cette politique mutualisée de réhabilitation et de préservation du patrimoine bâti ainsi que les droits et obligations et modalités financières de l'opération, pour une phase expérimentale de 3 ans.

Les élus décident de scinder le point relatif au Tourisme : projet de circuit balisé des châteaux transfrontalier "Premium" avec Verbandsgemeinde Dahnerfelsenland et concert voix et route romane au Fleckenstein, en deux délibérations distinctes.

077.2010 : Tourisme : projet de création d'un circuit balisé des châteaux transfrontalier "Premium" avec Verbandsgemeinde Dahnerfelsenland.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu l'avis du bureau du 21 juillet 2010,

Entendu l'exposé du vice-président M. Charles SCHLOSSER,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 3 voix contre et 3 abstentions, décide :

- de valider le projet de création d'un itinéraire pédestre transfrontalier consistant notamment en la mise en place d'une signalétique « Premium » et la réalisation de dépliants,**
- de désigner la communauté de communes Sauer-Pechelbronn comme maître d'ouvrage de l'opération, le partenaire allemand étant la Verbandsgemeinde Dahnerfelsenland,**
- de valider le plan de financement prévisionnel de l'opération, avec un coût d'objectif opération de 15 000 € HT, une subvention de 7 500 € escomptée PAMINA 21, le solde étant réparti pour moitié entre la communauté de communes et la Verbandsgemeinde Dahnerfelsenland,**
- d'autoriser le président à engager toute démarche et à signer tout document concourant à la réalisation de cette opération.**

078.2010 : Tourisme : Participation au financement : Concert voix et route romane au

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 19 juillet 2010.

Fleckenstein.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Considérant l'organisation du spectacle « Voix et route Romane » le 18 et 19 septembre 2010 au Fleckenstein,

Vu l'avis du bureau du 21 juillet 2010,

Entendu l'exposé du vice-président M. Charles SCHLOSSER,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 8 voix contre et 5 abstentions, décide :

- de verser une subvention de 6 000 € à l'association « Voix et Route Romane » pour l'organisation locale du spectacle « Frédéric II de Hohenstaufen, entre Orient et Occident » et les « Médiévales » les 18 et 19 septembre 2010 au Fleckenstein.**

079.2010 : Schéma de circulation douce : étude d'établissement sur le territoire de 3 communautés de communes (Soultzerland, Hattgau, Sauer-Pechelbronn) : conventionnement (portage par CCSP).

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu l'avis du bureau du 21 juillet 2010,

Entendu l'exposé du vice-président M. Charles SCHLOSSER,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 2 voix contre et 4 abstentions, décide :

- de valider la réalisation d'un schéma supra-territorial de circulations douces sur le territoire regroupé des communautés de communes Sauer-Pechelbronn, Hattgau et Soultzerland,**
- de désigner la communauté de communes Sauer-Pechelbronn comme maître d'ouvrage de l'étude,**
- de valider le plan de financement prévisionnel de l'opération, pour un montant prévisionnel de l'ordre de 40 000 €, comprenant un cofinancement du Conseil général du Bas-Rhin, le solde étant à la charge des communautés de communes et réparti au prorata du nombre d'habitants de chaque structure,**

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 19 juillet 2010.

- d'autoriser le président à signer une convention de partenariat fixant les objectifs de cette étude mutualisée ainsi que les droits et obligations et modalités financières de l'opération, avec les communautés de communes du Hattgau et du Sultzerland.

080.2010 : MROF : projet de réhabilitation-rénovation BBC dans le respect du patrimoine architectural alsacien : études préalables.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Considérant l'appel à projet de la Région Alsace relatif à la rénovation de bâtiments communaux basse consommation,

Vu l'avis du bureau du 21 juillet 2010,

Entendu l'exposé du vice-président M. Armand BRACONNIER,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 0 voix contre et 2 abstentions, décide :

- de valider la candidature à l'appel à projet « bâtiments basse consommation » mené par la Région Alsace et d'engager les études préalables nécessaires à la constitution du dossier de candidature,
- d'autoriser le président à engager les démarches nécessaires et à signer tout document concourant à la réalisation du dossier de candidature.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

081.2010 : Régime indemnitaire : prime de service et de rendement : nouvelle base juridique applicable (abrogation du décret n°72-18 du 05.01.1972).

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment ses articles 88 et 111,

Vu le décret n° 91-875 du 6 Septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 19 juillet 2010.

Vu le décret n° 2009-1558 du 15 Décembre 2009 relatif à la prime de service et de rendement allouée à certains fonctionnaires relevant du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Vu l'arrêté du 15 Décembre 2009 fixant les montants des primes de service et de rendement allouées à certains fonctionnaires relevant du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Vu le régime indemnitaire applicable aux fonctionnaires et agents de l'établissement,

Considérant l'abrogation du décret du 5 janvier 1972 relatif à la prime de service et de rendement par le décret du 15 décembre 2009,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 104.2007 du 12 novembre 2007 : Extension de la prime de service et de rendement à l'ensemble des postes concernés (filiale technique),

Vu la délibération du conseil communautaire n° 023.2005 du 21 février 2005 : mensualisation du régime indemnitaire,

Vu la délibération n° 026.1992 du comité syndical du SIVOM de la vallée de la Sauer fixant les conditions d'attribution d'une prime de service et de rendement,

Vu l'avis du bureau du 21 juillet 2010,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 3 voix contre et 1 abstention, décide :

- d'instituer la prime de service et de rendement au bénéfice des fonctionnaires titulaires et stagiaires, et agents non titulaires de droit public des cadres d'emplois et grades concernés, par substitution au dispositif de la prime de service et de rendement mis en place sur les bases du décret n°72-18 du 5 janvier 1972,**
- d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires au budget,**
- de charger l'autorité territoriale de procéder aux attributions individuelles.**

DIVERS

Points divers soulevés en séance.

Circulation des véhicules de collecte des ordures ménagères dans les impasses.

Informations :

Planning prévisionnel des prochaines réunions :

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 19 juillet 2010.

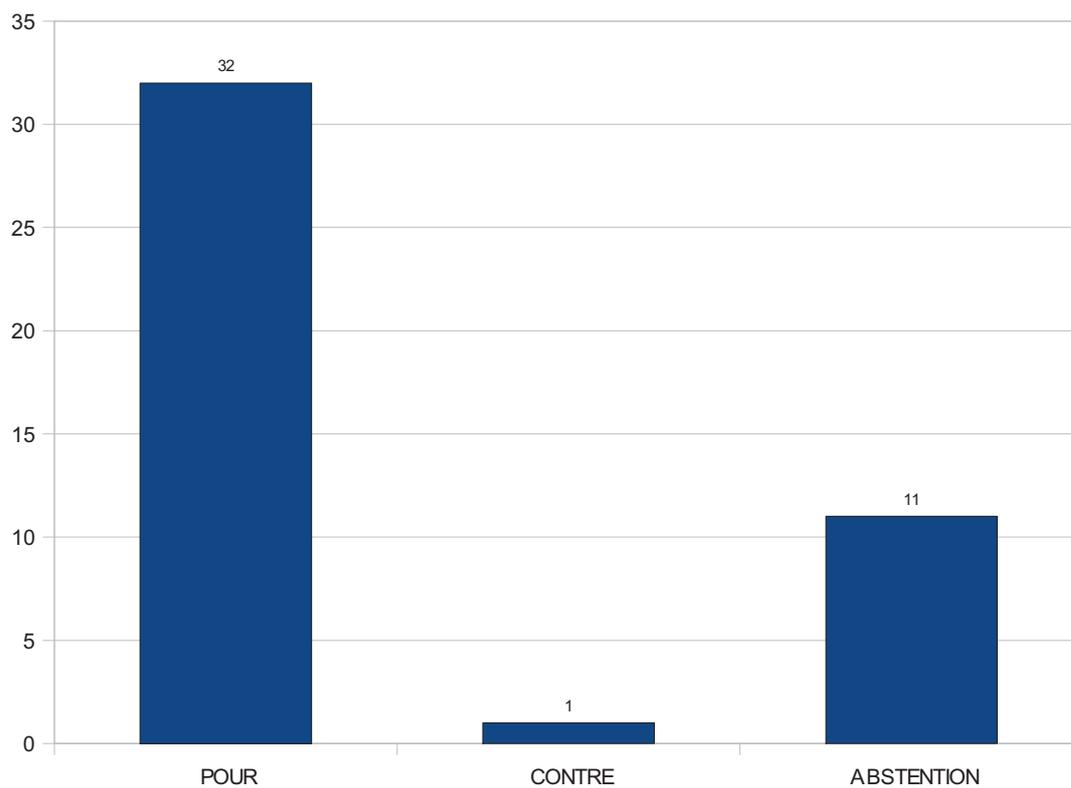
- 13 sept : Bureau
- 27 sept : Conseil communautaire
- 25 oct : Bureau
- 15 nov : Conseil communautaire
- 6 déc : Bureau
- 20 déc : Conseil communautaire

Fait à Durrenbach, le 21/07/2010

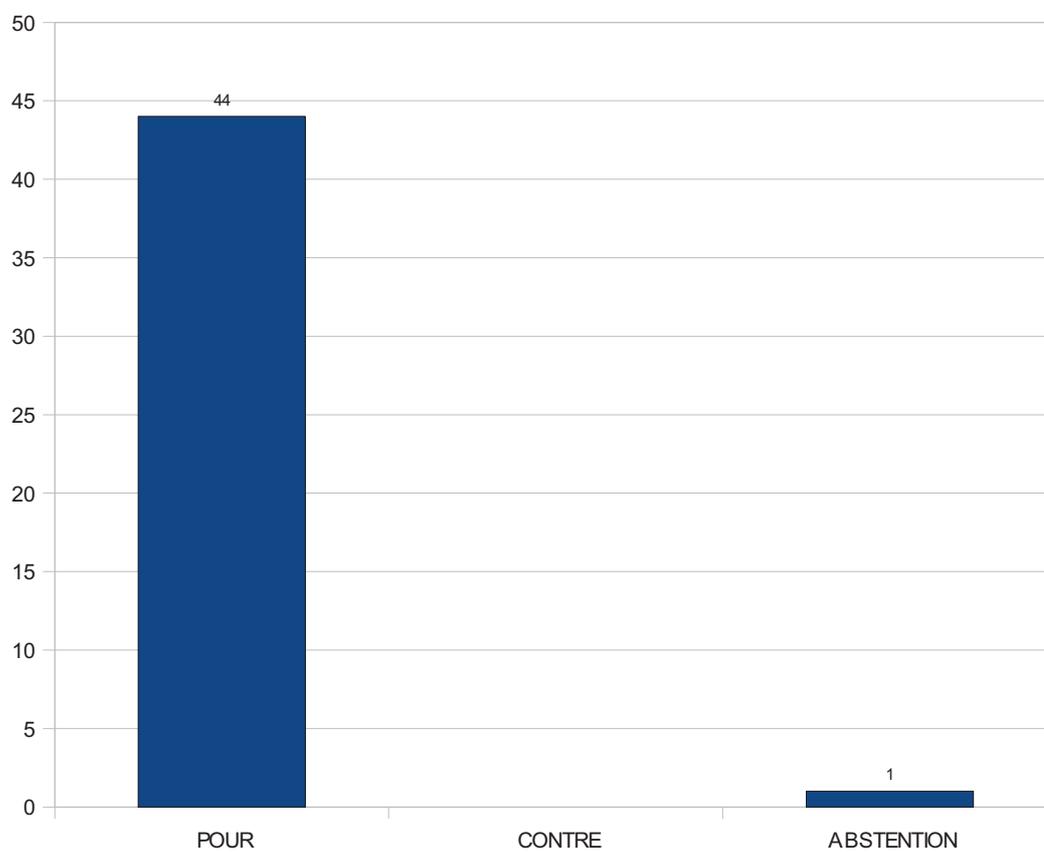
Le secrétaire de séance
M. KREISS Alfred

Le président
Jean-Marie HAAS

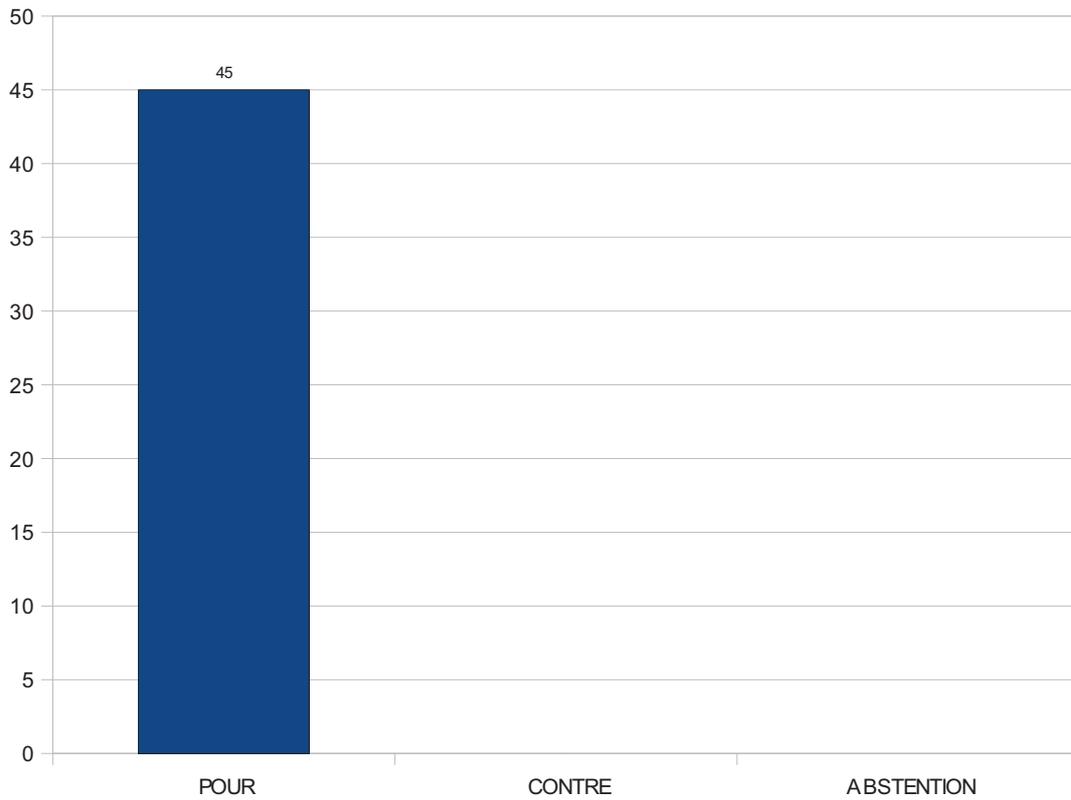
Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 14 juin 2010



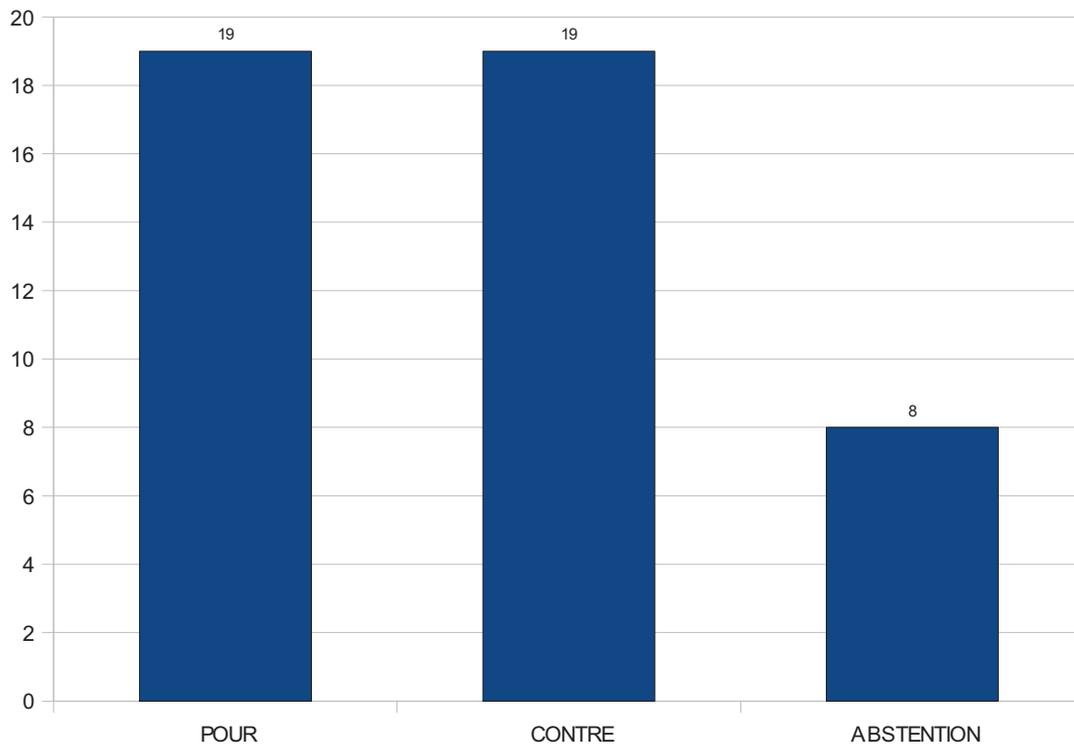
Contrat de territoire Sauer-Pechelbronn – CG67 : validation des enjeux partagés de développement



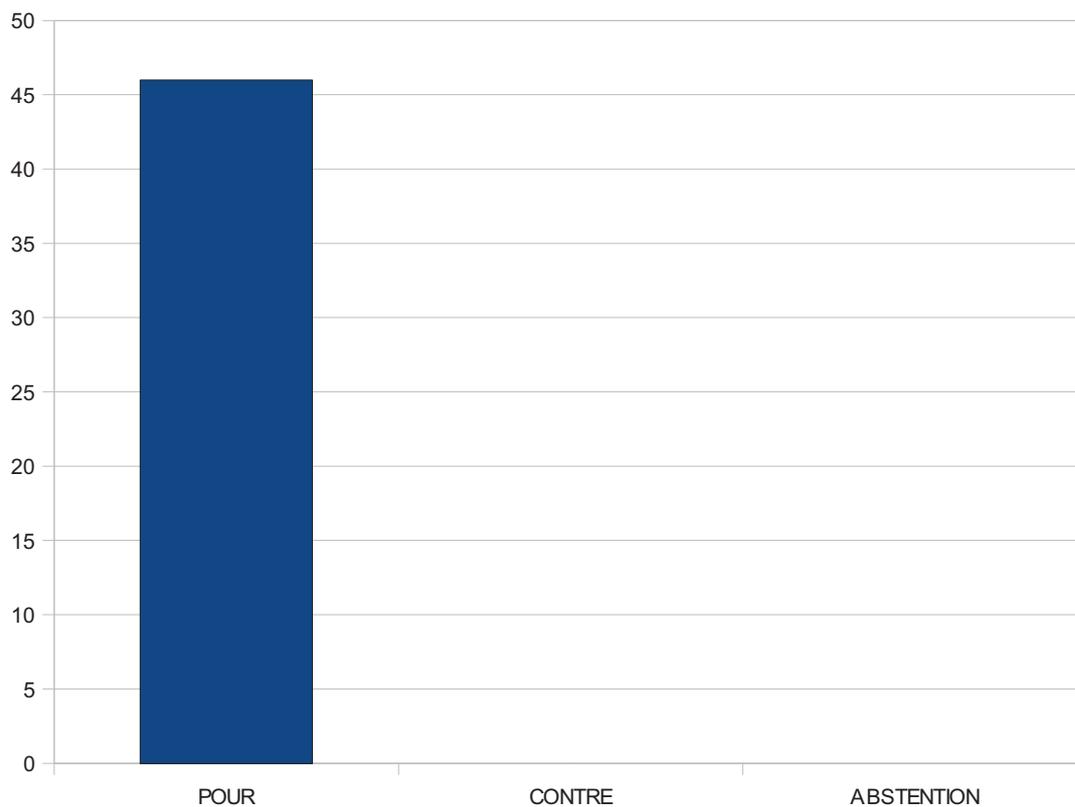
Politique enfance jeunesse
: validation des orientations du diagnostic partagé jeunesse



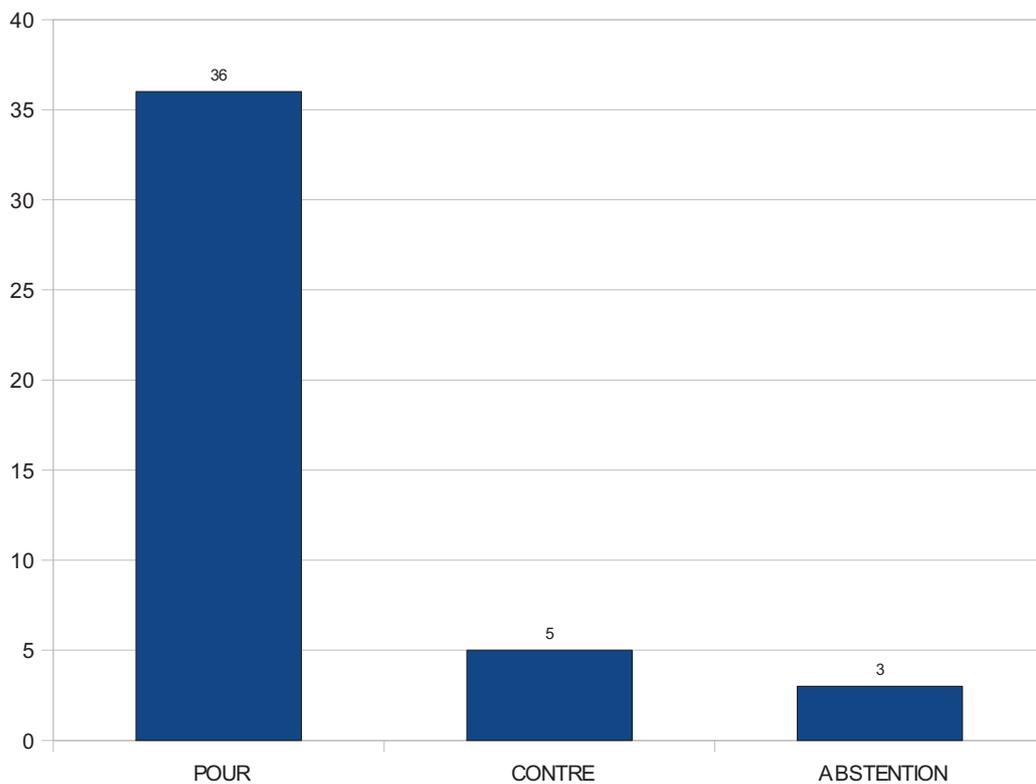
Piste cyclable parc économique de la Sauer
: validation de l'avant-projet et de l'avenant n°1 fixant
le coût prévisionnel définitif de maîtrise d'oeuvre



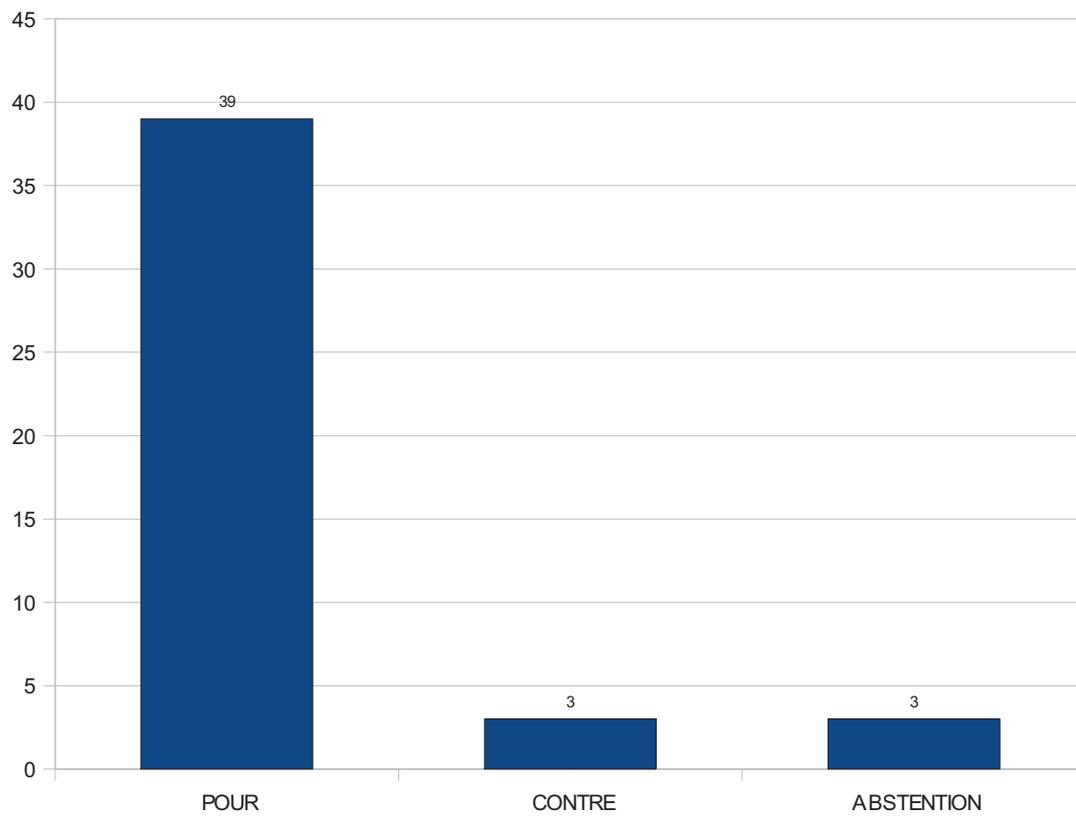
Fourreaux parc économique de la Sauer : validation de l'avant-projet et de l'avenant n°1 fixant le coût prévisionnel définitif de maîtrise d'oeuvre



Politique d'accompagnement à la réhabilitation du patrimoine bâti : poste d'architecte mutualisé sur 4 communautés de communes, conventionnement



Tourisme : projet de circuit balisé des Châteaux transfrontaliers
« premium » avec Verbandsgemeinde Dahnerfelsenland



Concert voix et routes romanes au Fleckenstein

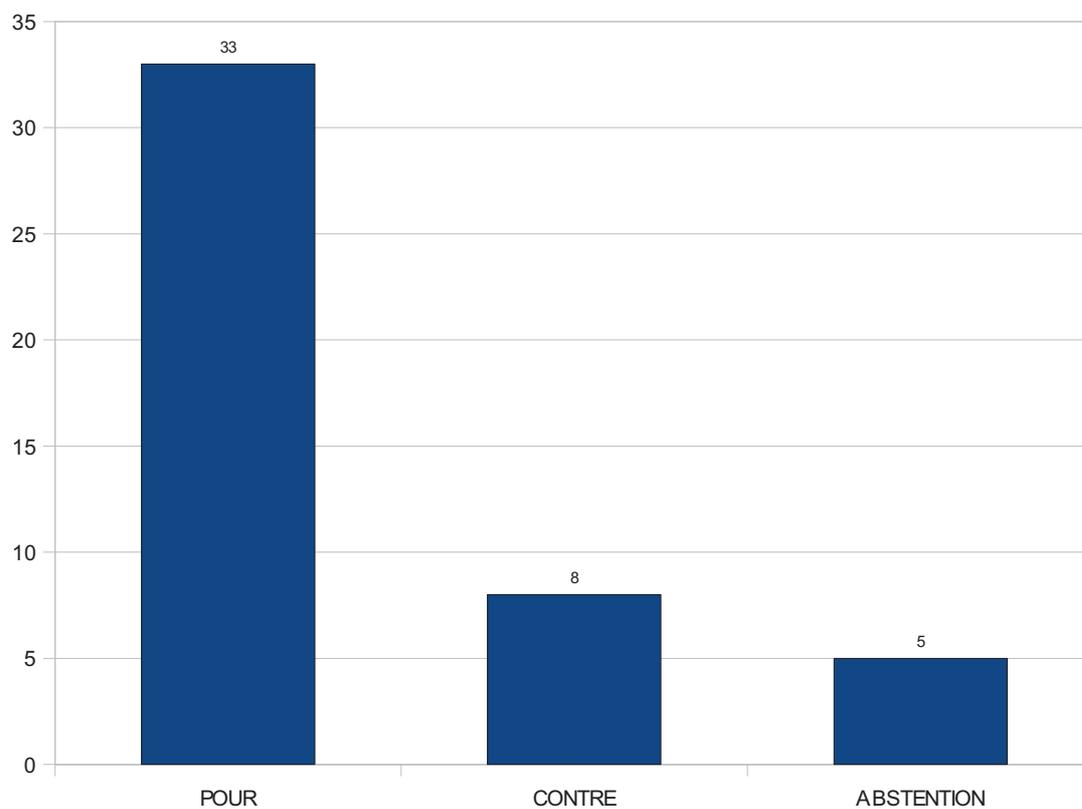
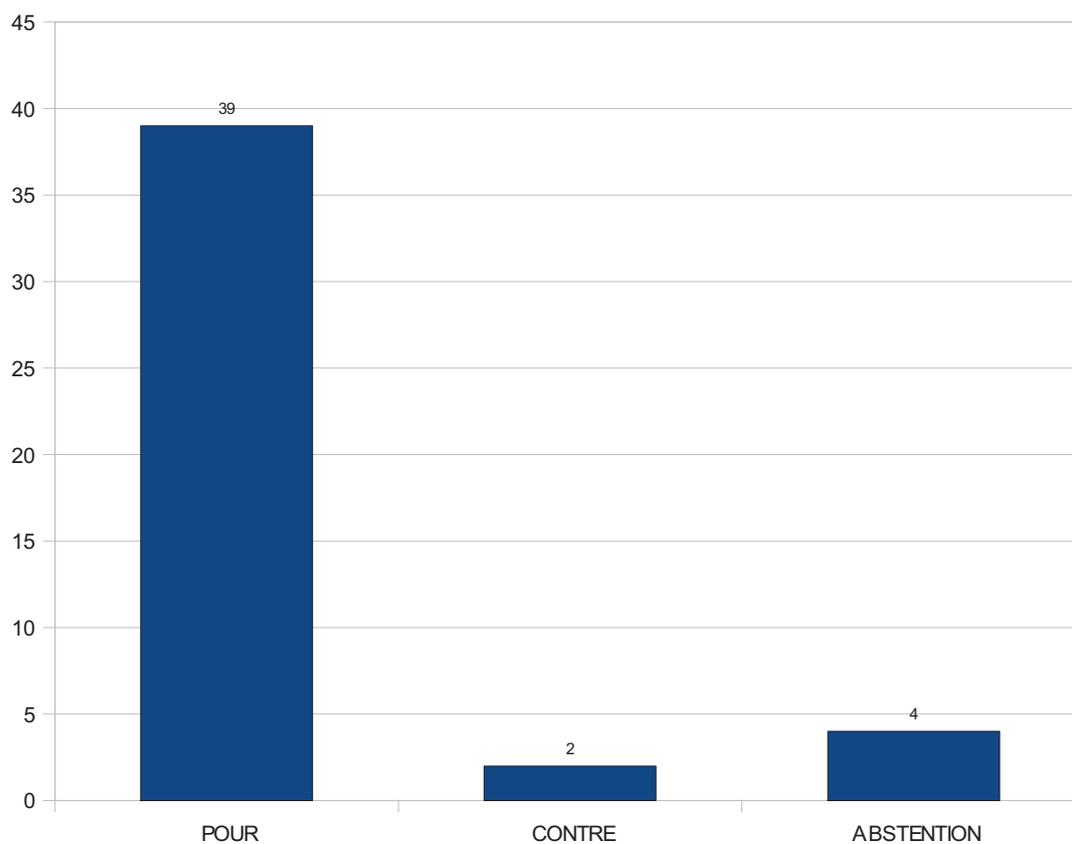
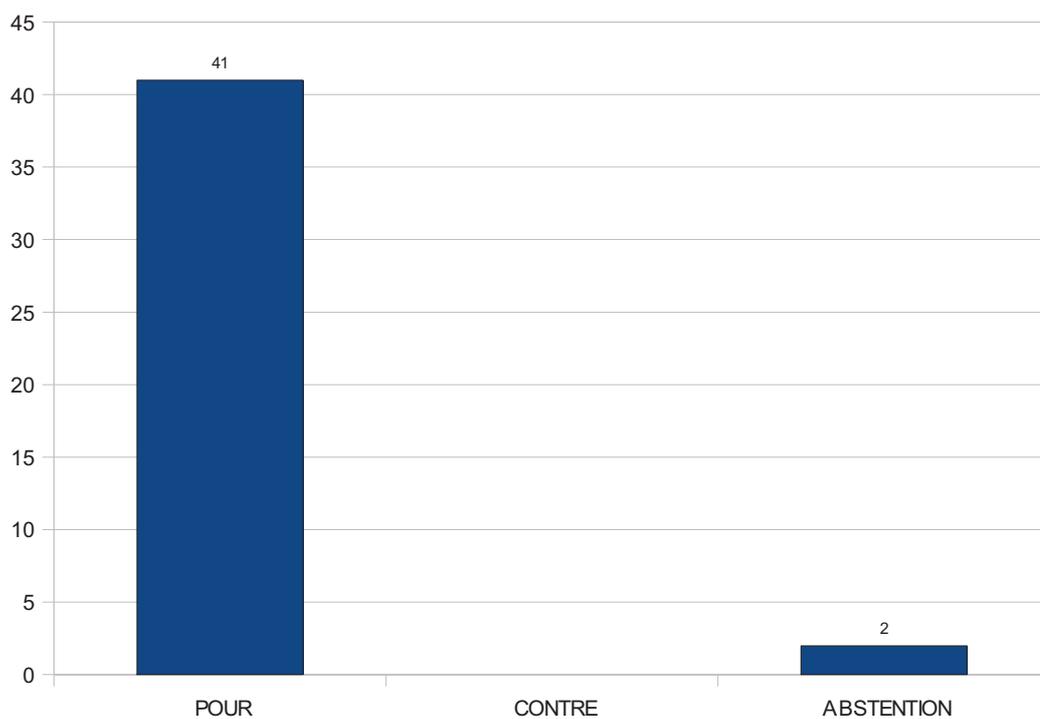


Schéma de circulation douce : étude d'établissement sur le territoire de 3 communautés de communes : conventionnement (portage par CCSP)



MROF : projet de réhabilitation – rénovation BBC dans le respect du patrimoine architectural alsacien : études préalables



Régime indemnitaire : prime de service et de rendement : nouvelle base juridique applicable (abrogation du décret n°72-1 8 du 05/01/1972)

